



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
7 DÉCEMBRE 2016**

Numéro

DEL 2016.12.07/184

Le **mercredi 7 décembre 2016** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

Thème : CULTURE 8

Objet : MÉDIATHÈQUE –
PLAN D'ACQUISITION DE
DOCUMENTS EN VUE DE
L'OUVERTURE DE LA
MÉDIATHÈQUE –
DEMANDES DE
SUBVENTIONS

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Convocation**Date :** 30/11/2016**Affichage :** 30/11/2016**Étaient Représentés :**

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène.
KHALIFA Daphné pouvoir à POYAU Aurélie.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Nombre de membres
du Conseil Municipal****En exercice :** 33**Présents :** 28

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 32

Absents-Excusés :

DAERDEN Francine, KHALIFA Daphné, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, ARMAND Émilie.

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Nicole GUERIN

Par délibération DEL.2016.06.22/075 en date du 22 juin 2016, le conseil municipal a validé le coût de construction de la Médiathèque abritant un service d'archives et les demandes de subventions afférentes. Il convient aujourd'hui de valider le plan d'investissement concernant l'acquisition de documents nécessaire à l'ouverture de ce bâtiment prévue pour 2019.

Suite au désherbage complet des collections actuelles de la bibliothèque réalisé cette année, il est possible d'établir un plan précis d'acquisition pour chaque fonds thématique et pour la création de nouveaux fonds. Au total, 7 298 documents sont à inscrire dans ce plan afin d'atteindre l'objectif du programme technique détaillé de 30 460 documents pour 2019. Afin de lisser les coûts et les achats, il est prévu de développer ce plan sur 3 ans.

Tableau des futures acquisitions pour la médiathèque

| | Nombre de documents |
|----------------|---------------------|
| Année 1 (2017) | 2 406 |
| Année 2 (2018) | 2 406 |
| Année 3 (2019) | 2 486 |
| TOTAL | 7 298 |

Ces documents seront mis en circulation dans la nouvelle médiathèque et stockés en lieux sécurisés. Le budget de fonctionnement courant de la bibliothèque permettra, quant à lui, d'assurer l'accroissement et le désherbage naturels des collections actuelles jusqu'en 2019.

Ce plan d'investissement permettra donc de développer des collections cohérentes avec la construction d'une nouvelle médiathèque et sera l'occasion d'accroître ou de créer des fonds stratégiques comme les fonds adolescents, bandes-dessinées, documentaires ou enfance.

La DRAC Paca, nous assure de son soutien financier à hauteur de 50% pour cette opération au titre de la D.G.D (dotation générale de décentralisation).

Coût du plan d'investissement sur 3 ans

| | TOTAL DOCUMENTS | TOTAL HT en € | Subvention DRAC |
|-----------------------|-----------------|----------------|-----------------|
| Année 1 (2017) | 2 406 | 39 532 | 19 766 |
| Année 2 (2018) | 2 406 | 39 532 | 19 766 |
| Année 3 (2019) | 2 486 | 41 574 | 20 787 |
| TOTAL | 7 298 | 120 638 | 60 319 |

Les documents pris en compte dans ce plan sont en majorité des imprimés (romans, documentaires, bandes-dessinées, livres jeunesse, etc.) mais également des DVD, CD et

quelques jeux et instruments de musique.

Les ressources numériques, l'informatique et le mobilier faisant partie du projet médiathèque feront l'objet de demandes de subventions ultérieures.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider le programme d'investissement des acquisitions des documents de la future médiathèque abritant un service d'archives ;
- De s'engager à prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur Le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 (GRYZKA Romain, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

19 DEC. 2016

TRANSMIS LE

19 DEC. 2016

NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM



